

# Le Jacqueminois

Volume 11, numéro 13, Novembre 2019

### **DES NOUVELLES DU CONSEIL**

#### Dossiers de la séance du Conseil du 12 novembre 2019

- Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2019;
- Résolution sur les procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes: la liste des contribuables qui n'auront pas acquitté les arrérages 2017 ou antérieurs; incluant les intérêts sera transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente de propriété pour défaut de paiement de taxes, si les citoyens concernés ne viennent pas régler leur solde avant la date mentionnée sur la lettre qu'ils recevront;
- Allocation d'un budget de 3000\$ pour la Fête de Noël et le dépouillement d'arbre de Noël pour le dimanche 8 décembre 2019 entre 10 h et 12 h au Centre communautaire (119,rue Renaud)
- Prochain conseil, le mardi 10 décembre 2019, 19 h, au Centre communautaire. Vous êtes les bienvenus.

### APPEL À TOUS POUR LA BIBLIOTHÈQUE! (89, rue Principale)

#### La bibliothèque a un besoin urgent de bénévoles!

N'hésitez pas à communiquer avec les personnes en place par téléphone au 450 347-5446, poste 400.

La bibliothèque commence les préparatifs pour les festivités de son 20e anniversaire en 2020! Nous sommes présentement

neures a ouverture				
LUNDI	18 h 30 à 20 h 30			
MERCREDI	13 h 00 à 16 h 30 18 h 30 à 20 h 30			
	20 11 30 4 20 11 30			
SAMEDI	10 h 30 à 12 h 00			

à la recherche de tous ceux qui ont été bénévoles durant ces années. Si vous connaissez une de ces personnes, communiquez avec la municipalité au 450 347-5446, poste 403.

### FRIPERIE LA MAISON AUX MILLE TROUVAILLES (95, rue Principale)

Venez faire vos achats à la Friperie le vendredi 6 décembre entre 19 h et 21 h et/ou le samedi 7 décembre entre 10 h et 16 h.

Sachez qu'en tout temps vous pouvez déposer vos dons sur le balcon du 95, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Saviez-vous que la Friperie a maintenant une page Facebook?

Recherchez la page : *La maison aux mille trouvailles*. Vous allez avoir de belles idées de ce que vous pouvez y trouver!

### **GUIGNOLÉE 2019**

Le dimanche **1 décembre prochain**, les bénévoles feront du porte-à-porte dès 10 h pour amasser vos dons en nourriture non périssable ou en argent pour la guignolée 2019. Nous sommes également à la recherche de bénévoles ! Communiquez avec Madame Carmelle Dostie, responsable du comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur, au 450 346-6045 si vous désirez vous joindre à l'équipe.

Pour tous ceux qui ont besoin d'un «panier de Noël», vous devez vous inscrire à partir du 10 novembre 2019 en appelant au 450 346-6045. Votre besoin sera évalué et nous communiquerons avec vous pour les détails de la distribution des paniers.

Le Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur

### SAVIEZ-VOUS? COMITÉ D'ENTRAIDE

La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a un comité d'entraide qui œuvre sur le territoire depuis plus de 35 ans. L'objectif principal du <u>Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur</u> est de venir en aide aux citoyens qui se retrouvent temporairement dans une situation difficile. Chaque année, le comité met sur pied une guignolée qui permet de recueillir des fonds et des denrées alimentaires qui permettront d'aider les gens dans le besoin tout au long de l'année. Toutes les demandes sont acceptées, évaluées et traitées selon le besoin de chacun. Il organise également une distribution de paniers de Noël à la fin du mois de décembre. Il dirige toute personne vers des organismes qui peuvent les aider pour toutes demandes.

Pour rejoindre un responsable : 450 346-6045

### **COLLECTE DES ORDURES AUX DEUX SEMAINES POUR L'HIVER**

Dès novembre, la collecte des ordures s'effectuera aux deux semaines. Voici les détails des collectes pour les matières résiduelles et recyclables jusqu'à la fin décembre 2019.



Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



### ACCÈS À L'ARÉNA DE NAPIERVILLE GRATUITEMENT

Tous les Jacqueminois(es) ont accès gratuitement à l'aréna de Napierville situé au 50, rue de l'Aqueduc, Napierville, QC, JOJ 1LO.

L'horaire du patin et hockey libre est sur notre site internet dans l'onglet Culture et loisirs / Patinoires. Il suffit de présenter une pièce d'identité valide avec une preuve de résidence.



### FÊTE DE NOËL

QUAND : le dimanche 8 décembre entre 10 h et 12 h

OÙ: Centre communautaire (119, rue Renaud)

QUOI : Dépouillement d'arbre de Noël (\$), conte de Noël (dès 10 h 30), maquillage, présence

du Père-Noël, collation gratuite, etc.

#### DÉTAILS POUR LE DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL:

- L'enfant doit être âgé de 12 ans et moins
- L'enfant doit être résident de Saint-Jacques-le-Mineur
- Tarif 5\$ (par enfant)

Votre inscription doit être remise à la municipalité <u>avant le 18 novembre 2019 16 h</u>. Le paiement (argent comptant ou chèque) et le coupon de participation pourront être déposés à la municipalité au 91, rue Principale. Une chute à courrier est également disponible si vous ne pouvez pas venir durant nos heures d'ouverture.

## 

Noter qu'il n'est pas obligatoire de s'inscrire au dépouillement pour pouvoir profiter de toutes les autres activités. On vous attend en grand nombre!

### **IMPORTANT! RECYCLAGE 2020**

Dès janvier 2020, la collecte des matières recyclables sera effectuée de façon mécanisée. Elle s'effectuera les jeudis. Le calendrier complet pour l'an 2020 sera mis à votre disposition dans le prochain communiqué. Les poignées et les roues du bac de recyclage doivent être orientées vers votre domicile.



### **INFORMATION D'HYDRO-QUÉBEC**

Quoi faire après un accident de la route si un poteau d'une ligne a été endommagé?

Lorsqu'un véhicule percute un poteau de ligne, un fil électrique peut tomber. Il y a alors un risque élevé de choc électrique grave. ATTENTION : dans l'énervement suscité par un accident, on peut facilement ne pas voir le fil.



Si vous êtes dans le véhicule et qu'un fil électrique y touche peut-être :

- 1- Demeurez dans le véhicule et évitez de toucher aux parties métalliques à l'intérieur du véhicule. Restez calme.
- 2 Si c'est possible, appelez immédiatement les services d'urgence au 911. Mentionnez qu'un équipement électrique a été endommagé par l'accident.
- 3 Si un témoin veut vous secourir, avertissez-le de ne pas s'approcher, et surtout de ne pas toucher l'auto.

#### LE CCU RECHERCHE UN NOUVEAU MEMBRE

[RAPPEL] La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur sollicite la candidature de citoyen(ne)s qui souhaitent siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de membre substitut. Seuls les résidents de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur peuvent occuper ce poste.

Le postulant doit désirer s'impliquer au sein de la collectivité et avoir un intérêt pour le développement et l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'environnement. Si ce poste vous intéresse, veuillez nous faire parvenir votre nom et vos coordonnées au plus tard le 25 novembre 2019.

Pour plus de détails, dirigez-vous vers le site internet de la municipalité : www.sjlm.ca dans l'onglet Urbanisme/Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

### INTERDICTION DE CIRCULER AVEC DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN AU PARC CAMILLE BEAUDIN

Nous tenons à vous rappeler que toute circulation de véhicule tout-terrain est interdite au parc Camille Beaudin, situé au 263, boulevard Edouard VII. Tout au long de l'année, en hiver comme en été, nous désirons avoir votre collaboration afin les lieux ne soient pas endommagés et pour la sécurité des usagers. Merci de votre compréhension!



### CROQUE-LIVRES DÉPLACÉ AU CHALET POUR L'HIVER

Le Croque-livres est maintenant au Chalet des loisirs (263, boulevard Edouard VII).

L'utilisation du Croque-livres est simple et gratuit: on peut prendre un livre ou en donner un, sans aucune contrainte. Il ne s'agit pas de prêt de livres, mais bien de partage et d'échange. Pour tous: enfants, ados et adultes.

#### CAISSE DESJARDINS - MODIFICATION AU CENTRE DE SERVICES

Tel qu'annoncé lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière, les services-conseils et caissiers du centre de services Saint-Jacques-le-Mineur seront transférés vers ses autres points de service à compter du vendredi 20 décembre 2019.

Les membres pourront continuer d'effectuer leurs transactions courantes sur place, puisque la Caisse y installera un tout **nouveau guichet automatique le 19 novembre prochain**. Ce nouveau guichet automatique sera muni d'un écran tactile pour une navigation plus intuitive. Il permettra également le dépôt sans enveloppe : une opération désormais toute simple. Un **service d'accompagnement** sera déployé afin de guider les membres dans l'utilisation de ce nouvel appareil. Ce service personnalisé sera offert pendant les heures d'ouverture jusqu'au 20 décembre 2019.

Pour plus d'information, visitez le desjardins.com/ nouveau guichet ou communiquez avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière au 450 245-3391 ou sans frais au 1 877 245-3391. Desjardins
Caisse des Seigneuries
de la frontière

### CAPSULE DE VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Votre Service de sécurité incendie ainsi que le ministère de la Sécurité publique vous rappellent que:



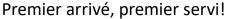
La saison du chauffage au bois débutera sous peu! Pensez à faire ramoner votre cheminée dès maintenant par un ramoneur certifié.

Il sera en mesure de déceler si elle est endommagée et conforme aux normes d'installation. Ne négligez surtout pas de faire une vérification visuelle à l'automne avant de la réutiliser!

Source: https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/capsule-prevention.html

### **BOTTES DE PAILLE À DONNER**

Les bottes de paille utilisées pour la décoration de l'Halloween sont à donner. Elles se retrouvent proches du panneau lumineux sur le coin du boulevard Edouard VII et rue Principale.





### **NOUVEAU SITE INTERNET EN LIGNE**

La municipalité a maintenant un nouveau site internet. Venez le découvrir!

Simplement taper: www.sjlm.ca

Bonne visite!





### **ACTIVITÉ POUR LES 5 À 12 ANS : SOIRÉE ÇA BOUGE!**

QUAND: le vendredi 22 novembre 2019 entre 18 h 30 et 20 h 30 OÙ: Centre communautaire (119, rue Renaud) QUOI : Viens t'amuser avec des activités qui font dépenser de l'énergie! N'oublie pas d'apporter vêtements et souliers de sport et ta bouteille d'eau! TARIF: 5\$ (par enfant) avec collation fournie DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 20 novembre 2019 16 h Prénom et nom du parent : Téléphone : Prénom et nom du ou des enfants Âge

### STATIONNEMENT D'HIVER INTERDIT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur le chemin public entre minuit et 6 h, du 15 novembre au 15 avril, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

(article 11, règlement # RM 2015-332)

Le règlement s'applique lors de précipitations ou non.



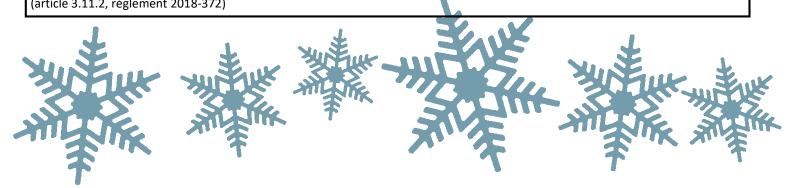
### ATTENTION AVEC VOTRE NEIGE

1.« Il est interdit, lors du déblaiement de la neige provenant d'une entrée privée, de déplacer ou de transporter cette neige de manière à l'accumuler ou l'entasser du côté opposé à la rue, ou en façade d'un terrain autre que celui d'où provient la neige. »

(article 3.11.3, règlement 2018-372)

2. « Constitue une nuisance tout amoncellement ou accumulation de neige effectué ou situé en bordure d'une rue ou d'un terrain privé qui a une hauteur telle que le conducteur d'un véhicule routier ne peut s'engager sur une voie publique sans danger.»

(article 3.11.2, règlement 2018-372)



#### OFFRE D'EMPLOI



#### RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

POSTE TEMPORAIRE (durée indéterminée)
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est à la recherche d'une personne dynamique pour combler, pour une durée indéterminée, le poste d'employé temporaire responsable de l'entretien des infrastructures, pour un remplacement d'un congé de maladie.

Le poste offert nécessite de 24 à 40 heures/semaine réparties du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30. Le candidat doit être disponible le jour, (soir et fin de semaine au besoin) à l'occasion pour assister à des comités, des formations ou pour répondre à des situations d'urgence.

#### **RÉSUMÉ DES FONCTIONS:**

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste effectue les divers travaux manuels d'entretien, les suivis avec les fournisseurs et la surveillance nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures de la municipalité telles que les bâtiments, les véhicules, les équipements, l'ameublement, ainsi que les infrastructures routières et d'eau.

#### **SOMMAIRES DES TÂCHES:**

- Effectuer différents travaux reliés à l'entretien et à la réfection des immeubles, des infrastructures municipales, du réseau routier ainsi que des équipements municipaux, du mobilier urbain, des parcs et plateaux sportifs, tels que peindre, remplacer les néons et les ampoules, livrer le matériel, etc.;
- Exécuter divers travaux de voirie, faire la signalisation routière;
- Opérer différents véhicules tels que camionnettes, mini-tracteur et autres équipements;
- Effectuer l'entretien des équipements utilisés;
- Effectuer divers travaux de vérification et d'entretien des appareils et équipements mécaniques utilisés dans le pompage et le traitement de l'eau aux usines d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées et dans les stations de chloration et de surpression;
- Veiller à ce que les inspections et vérifications annuelles des génératrices soient effectuées;
- Remorquer, installer et opérer des appareils tels que génératrice, pompe, compresseur et autres du même genre;
- Effectuer des travaux de menuiserie, d'ébénisterie, de plâtrerie, de peinture, de maçonnerie, de couvre-plancher, des portes, des escaliers, des moulures, de la quincaillerie, et toutes autres tâches connexes;
- Collaborer à la rédaction de documents d'appel d'offres;
- Assurer la surveillance des travaux des sous-traitants reliés à son service;
- Assurer les suivis avec les fournisseurs et l'approvisionnement;
- Effectuer les travaux selon les règlements de santé et de sécurité au travail;
- Assister l'inspecteur municipal et le journalier dans leurs fonctions;
- Monter et démonter les différentes salles, estrades ou équipements fixes;
- Effectuer toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur immédiat.

#### **EXIGENCES DU POSTE:**

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent;
- Avoir un permis de conduire de classe 3 ;
- Posséder une attestation de SST sur les chantiers de construction (un atout);
- Posséder les capacités physiques requises pour manipuler régulièrement des poids moyens de 11 à 25 kg ou manipulation occasionnelle de poids lourds 26 kg et plus;
- Posséder une bonne connaissance du français écrit et parlé;
- Posséder de bonnes habiletés en communications interpersonnelles;
- Capacité de lire des plans ;
- Expérience dans l'entretien de bâtiments;
- Organisation, initiative et autonomie sont des qualités essentielles;
- Capacité d'effectuer des travaux sous pression et sous toutes conditions climatiques;
- Capacité de travailler seul et en équipe;
- Capacités de suivre des formations utiles et inhérentes à l'emploi ;
- Expérience et formation(s) en égout/aqueduc (un atout);

- Avoir le sens du service à la clientèle et une approche citoyenne;
- Bénéficier d'une bonne santé, sans limitation physique;
- Bénéficier d'une expérience dans le milieu municipal (un atout).

#### **CONDITIONS:**

- Poste ayant le statut d'employé temporaire pour une durée indéterminée, en remplacement d'un congé de maladie;
- Lieu de travail : sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;
- Conditions de travail selon la convention collective à venir.

Toutes les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des certificats requis, au plus tard le 25 novembre 2019, par courriel à l'adresse suivante : <u>dq@silm.ca</u> ou par courrier à l'adresse suivante :

Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur a/s Monsieur Jean Bernier, dg/sec.trés. 91, rue Principale Saint-Jacques-le-Mineur, Québec JOJ 1Z0

Seuls les candidats retenus seront contactés.

La municipalité souscrit au principe d'égalité des chances d'emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

### ACHAT D'UNE CAMÉRA À IMAGERIE THERMIQUE

SAINT-JACQUES-LE-MINEUR : Le Service de sécurité incendie fait l'acquisition d'une caméra à imagerie thermique grâce à la contribution financière de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière.

La contribution financière de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière, d'un montant de 2 695.00\$, nous a permis de procéder à l'achat d'une caméra à imagerie thermique de marque *Bullard*, outil essentiel pour les pompiers. L'appareil acquis nous permet de connaître la température à l'intérieur des murs lors d'un incendie, afin d'éviter de causer des dommages supplémentaires aux propriétés. Cette acquisition permettra une efficacité accrue tant au niveau opérationnel que pour la protection des intervenants.



Sur la photo, de gauche à droite : M. Nicolas Martin (pompier),

M. Pierre Savard (Directeur général de la Caisse Desjardins des Seigneuries

de la frontière), Mme Lise Sauriol (Mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur),

M. Steven Lemieux (Directeur incendie et Coordonnateur des mesures d'urgence de Saint-Jacques-le-Mineur),

M. Gilles Alexandre (pompier) ainsi que M. Denis Perrier (lieutenant).